



**Administration générale de la
TRESORERIE**

Exp. : Avenue des Arts 30 1040 BRUXELLES

**Paiements
Traitements**

Note aux Ordonnateurs

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

Prime de développement des compétences 2011

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Dans le cadre de la préparation au paiement de la prime de développement des compétences 2011, vous trouverez ci-joint un fichier Excel.

Ce fichier Excel comprend tous les agents ayant droit à la prime de développement des compétences 2011, et ce sur base des données dont dispose le SCDF au 31 mai 2011.

Sont également mentionnés, les agents bénéficiant d'une pension de survie pour lesquels le renoncement au paiement de la prime de développement des compétences a été communiqué.

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

FICHER DE CONTROLE

Ce fichier peut servir de base aux contrôles demandés.

| DONNEES DU FICHIE REXCEL | |
|---------------------------------|--|
| COLONNE | SIGNIFICATION |
| ORDON | Numéro de l'Ordonnateur |
| MATR | Matricule de l'agent |
| GRP | 11 FR statutaire / 12 FR contractuel 21 NL statutaire / 22 NL contractuel |
| IMP | Imputation |
| CONT | Numéro du contrat de l'agent auprès du SCDF. Si l'intéressé(e) a plus d'1 contrat, il y a une ligne pour chaque contrat. |
| NOM PRENOM | |
| SCALE | Echelle de traitement |
| DROIT 31/5 | Sur base des données dont dispose le SCDF au 31.5.2011, l'intéressé(e) a droit à la prime de développement des compétences. Sont également mentionnés, les agents qui renoncent au paiement de la prime de développement des compétences en raison d'une pension de survie. |
| STOP VF | La date de cessation du droit à la prime de développement des compétences est mentionnée pour autant qu'elle ait été communiquée auparavant par le service du personnel. |
| DROIT VF | La date de début du droit à la prime de développement des compétences est mentionnée pour autant qu'elle ait été communiquée auparavant par le service du personnel. |
| MONTANT | Montant de la prime de développement des compétences à 100% en centime d'euro Ex : 200000 → droit à 2000,00 € |
| DATE NOUVEAU MONTANT | Date à laquelle le montant de la prime de développement des compétences à 100% change. Ex : 201101 → modification à partir de 201101 |
| NOUVEAU MONTANT | Nouveau montant auquel l'agent a droit à partir de la date mentionnée dans la colonne "DATE NOUVEAU MONTANT" |
| DATE NOUVEAU MONTANT2 | Date de la 2 ^{ème} modification du montant de la prime de développement des compétences |
| NOUVEAU MONTANT2 | Nouveau montant auquel l'agent a droit à partir de la date mentionnée dans la colonne précédente |
| REL | En cas de données fautives → mention du numéro de relevé sur lequel la correction est communiquée |

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

Dans la note aux Ordonnateurs du 16 septembre 2009, nous avons sollicité votre collaboration à la nouvelle méthode de travail utilisée par le SCDF dans le cadre de la prime de développement des compétences 2010. Depuis le 1.9.2009, le montant annuel de la prime était mentionné chaque mois dans le fichier des données du SCDF.

Nous vous demandons également de communiquer immédiatement les modifications suivantes:

- ▶ une modification du montant annuel
- ▶ une réduction de moitié du montant annuel
- ▶ une cessation du paiement

en **mentionnant clairement la date de début de la modification.**

1. **Le paiement de la prime de développement des compétences sera basé sur le montant mentionné dans la colonne "MONTANT" du fichier de contrôle**

Si rien n'est mentionné dans les colonnes "DATE NOUVEAU MONTANT", "NOUVEAU MONTANT", "DATE NOUVEAU MONTANT 2" et "NOUVEAU MONTANT 2", alors la prime sera intégralement calculée sur base du montant figurant dans la colonne "MONTANT" en ce qui concerne la période de référence débutant le 1^{er} septembre 2010. Si tel n'est pas le cas, le calcul s'effectuera sur base des différents montants auxquels l'agent a droit pour une période déterminée, et ce durant la période de référence.

2. **Modifications du montant annuel durant la période de référence**

→ la modification a déjà été communiquée → le nouveau montant ainsi que la date de début figurent dans les colonnes y afférentes

3. **Le droit prend fin durant la période de référence**

→ la date de fin de droit figure dans la colonne "STOP VF"

Si d'éventuelles modifications n'ont pas encore été communiquées :

→ Relevé de Mutations spécial - "Prime de développement des compétences 2011"

Ce Relevé de Mutations spécial doit être renvoyé directement au bureau de gestion par voie électronique, et ce **au plus tard le 8 juillet 2011**. Il faut également mentionner le numéro et la date du relevé dans la colonne "REL" du fichier excel.

Contrairement à l'année dernière, les listes de contrôle doivent être transmises par voie électronique au bureau de gestion.

En annexe, vous trouverez une liste reprenant les adresses e-mail générales des bureaux de gestion.

A dater du 1^{er} juin 2011, toutes les modifications concernant la prime de développement des compétences doivent être communiquées au moyen d'un **Relevé de Mutations distinct – Prime de développement des compétences 2011**. Ce(s) relevé(s) doit (doivent) parvenir au service Paiements Traitements **au plus tard le 20 juillet 2011**, et ce afin de pouvoir garantir un paiement correct et en temps utile, à savoir fin septembre 2011.

Afin d'éviter d'éventuels problèmes du fait de la non-réception de listes de contrôle, nous vous demandons d'envoyer un accusé de réception de cette note et de la ou des liste(s) de contrôle à monique.poquette@minfin.fed.be.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration

Wilfried Van Herzeele
Administrateur des Paiements

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

| DEPARTEMENTS | ADRESSE E-MAIL GENERALE |
|---|--|
| Affaires Etrangères | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de santé | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Archives Générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Bibliothèque Royale de Belgique | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Budget et Contrôle de la Gestion | bureaudegestion1.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Bureau de Normalisation | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Bureau de sélection de l'Autorité (SELOR) | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Bureau d'Intervention et de Restitution Belge (B.I.R.B.) | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Bureau Fédéral du Plan | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Caisse Nationale des Calamités | bureaudegestion1.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Caisse Nationale des Pensions de Guerre | bureaudegestion1.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés Contemporaines (CEGES) | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Chancellerie du Premier Ministre | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Collèges des Médiateurs Fédéraux | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Autorité des services et marchés financiers (F.S.M.A.) | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Commission de la Protection de la Vie Privée | bureaudegestion2.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Conseil d'Etat | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Conseil Supérieur de la Justice | bureaudegestion2.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Economie; P.M.E., Classes Moyennes et Energie | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Emploi, Travail et Concertation Sociale | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| FED+ | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Finances | bureaudegestion1.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et | bureaudegestion1.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

Eddy De Prée
Paiements - Traitements
Tél: 0257 472 73
eddy.depre@minfin.fed.be

.be

| | |
|--|--|
| de Gestion | |
| Fonds National des Calamités | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut belge des Services postaux et des télécommunications | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut d'Aéronomie Spatiale de Belgique | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut de formation de l'Administration Fédérale (IFA) | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut géographique National (I.G.N.) | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut National de Criminologie et de Criminalistique | bureaudegestion2.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut National des Invalides de guerre (I.N.I.G.) | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut pour l'Égalité des Femmes ET DES Hommes (SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale) | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut Royal du Patrimoine Artistique | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut Royal Météorologique de Belgique | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Institut Supérieur de Planification d'Urgence | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Intérieur | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Jardin Botanique National de Belgique | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Justice | bureaudegestion2.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Mobilité et Transports | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Monnaie royale de Belgique | bureaudegestion1.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Musée Royal d'Afrique Centrale | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Musées Royaux d'Art et d'Histoire | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Musées Royaux des Beaux -Arts de Belgique | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Observatoire Royal de Belgique | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Office de Contrôle des Mutualités | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Orchestre National de Belgique | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Personnel et Organisation | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

Eddy De Prée
Paiements - Traitements
Tél: 0257 472 73
eddy.depre@minfin.fed.be

.be

| | |
|--|--|
| Politique Scientifique | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Régie des Bâtiments | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Réseau Télématique Belge de la Recherche (BELNET) | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Sécurité Sociale | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Service de l'Etat à gestion Séparée pour les Cartes d'Identité et le Registre National | bureaudegestion4.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP) | bureaudegestion1.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Service d'Information Scientifique et Technique (S.I.S.T.) | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |
| Technologie de l'Information et de la Communication (FEDICT) | bureaudegestion5.scdf.tresorerie@minfin.fed.be |

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

Eddy De Prée
Paiements - Traitements
Tél: 0257 472 73
eddy.depre@minfin.fed.be

.be